

Faits d'ailleurs

Recherché pour meurtre, il est tué par un train

Un homme est décédé dans la nuit de mercredi à jeudi, percuté par une locomotive à Ebersheim (France). La victime est l'homme recherché depuis quelques jours pour le meurtre de son ex-compagne. En effet, celui-ci portait les papiers d'identité du suspect. Et le parquet de Strasbourg a confirmé qu'il s'agissait bien de Julien Griffon. Les enquêteurs privilégient la thèse du suicide. En 2016, 123 femmes ont été tuées par leur mari, ex-mari, compagnon ou amant en France, soit une tous les trois jours, selon des chiffres officiels.

Tué par l'hélice de son bateau

Un homme de 47 ans est mort samedi sur le lac du Monteynard (France). Le quadragénaire, pilote d'un bateau à moteur, aurait été mortellement touché à la tête par l'hélice de son embarcation. L'accident, dont les circonstances restent à déterminer, se serait produit lors d'une séance de wakeboard. Lors d'une manœuvre pour récupérer le pratiquant tombé à l'eau, le pilote aurait basculé par-dessus bord. Son bateau lui serait passé dessus et l'homme aurait été heurté à la tête par l'hélice du moteur. La victime est décédée malgré l'intervention des secours.

Un enfant meurt dans la machine à laver en jouant à cache-cache

À Slupsk (Pologne), un enfant, âgé de 3 ans, jouait à cache-cache avec sa grande sœur, âgée de 5 ans, alors que les parents dormaient. Le garçonnet s'est planqué dans la machine à laver mais s'est retrouvé enfermé dedans, car il n'arrivait pas à ouvrir de l'intérieur. Les parents, à leur réveil, l'ont trouvé inconscient dans la machine à laver. Les secours ont tenté en vain de le réanimer avant de le transporter à l'hôpital où il est décédé six heures plus tard. L'autopsie a révélé que l'enfant est mort de suffocation à cause d'un manque d'oxygène dans la machine à laver. Une enquête a été ouverte.

Électrisé par sa guitare, il est gravement blessé

Un jeune homme, électrisé par sa guitare électrique, a été grièvement blessé à Angoulême (France), vendredi. Il se trouvait en arrêt cardio-respiratoire à l'arrivée des secours et a pu être réanimé et transporté à l'hôpital.

Rassemblés par JNE

Audiences foraines à Port-Gentil
Plus de deux cent affaires de flagrant délit jugées

SYM
Port-Gentil/Gabon

LE tribunal de première instance de Port-Gentil vient de tenir des audiences foraines. Ces assises étaient organisées dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville. Celles-ci ont été fixées conformément à la loi, en raison des nécessités de service. En effet, de-

Droit de réponse des avocats de Étienne Dieudonné Ngoubou

LES avocats de Monsieur Étienne Dieudonné Ngoubou viennent d'apprendre, dans le Quotidien L'Union N° 12 757 du jeudi 28 juin 2018, du renvoi de son dossier devant la Cour criminelle spéciale, pour y être jugé à l'occasion de la session qui vient de s'ouvrir et ce, alors même que ce dossier est toujours entre les mains du juge d'instruction et n'a fait l'objet d'aucune décision de renvoi devant une juridiction de jugement. Comment peut-il donc être ainsi préjugé du sort qui sera réservé à cette affaire, et expliquer qu'elle fera l'objet d'un renvoi devant la Cour criminelle spéciale... sauf, bien évidemment à considérer que les jeux seraient déjà faits portant dès lors gravement atteinte au sacro-saint principe de la présomption d'innocence dont bénéficie tout citoyen faisant l'objet de poursuites pénales. La Constitution gabonaise n'est pas en reste puisqu'elle consacre ce principe dans le titre préliminaire en son article 23. Cette information est d'autant plus surprenante que le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a rendu une décision d'une extrême sévérité à l'encontre de l'État gabonais, considérant que la détention de Monsieur Étienne Dieudonné Ngoubou est arbitraire, en ce que cette détention est illégale tout en demandant sa mise en liberté immédiate ainsi que la réparation du préjudice qu'il a subi, et exhortant l'État gabonais à diligenter une enquête indépendante afin que la lumière soit faite sur les conditions dans lesquelles notre client a pu être maintenu en cet état de détention arbitraire près de deux ans.

Pour les avocats de Monsieur Étienne Dieudonné Ngoubou,
Me Cédric Maguisset



Photo : Koumou

L'Hôtel de Ville de Port-Gentil, cadre des dernières audiences foraines.



Photo : Koumou

Quelques prévenus attendant de passer à la barre.

puis le lancement de la grève des magistrats (déjà levée) et celle des greffiers (qui vient juste de prendre fin), il y avait longtemps que des audiences correctionnelles n'avaient plus eu lieu au tribunal de première instance de Port-Gentil. Ce qui a eu pour consé-

quence la paralysie du bon fonctionnement des activités judiciaires. Cette session foraine a donc été jugée utile, pour permettre aux prévenus d'être fixés sur leur sort. Dans le cadre de ces audiences, le tribunal a statué sur plus de deux cent affaires

ayant trait à l'abus de confiance, à l'escroquerie, à la grivèlerie, au défaut de carte de séjour, aux coups et blessures, à la non-assistance à personne en danger, à la pratique de sorcellerie et charlatanisme, etc. Plusieurs détenus ont ainsi recouvré la liberté,

d'autres connaissent désormais la durée de leur condamnation. Avec la reprise des activités des greffiers suite à la levée du mot d'ordre de leur grève, les choses vont s'accélérer davantage, affirme-t-on au tribunal de Port-Gentil.

SCG-Ré

Performances 2017

La Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) filiale du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) est une initiative de l'État et des sociétés d'assurances du Gabon. Elle gère pour le compte de l'État gabonais la réassurance de cessions légales et pratique en Afrique les opérations de réassurances commerciales.

Réunis à Libreville, respectivement en Conseil d'Administration le vendredi 25 mai 2018 puis en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 05 juin 2018, sous la Présidence de Monsieur Édouard-Pierre VALENTIN, les Administrateurs et Actionnaires de la SCG-Ré ont arrêté les comptes de l'exercice 2017 dont les résultats se résument comme suit :

PERFORMANCES 2017

- CAPITAL SOCIAL** : 5 000 000 000 FCFA contre 2 000 000 000 FCFA lors de la création en 2012.
- FONDS PROPRES** : 8 109 788 777 FCFA contre 7 540 085 830 FCFA en 2016.
- TOTAL DES ACTIFS** : 28 678 338 717 FCFA contre 22 445 156 038 FCFA en 2016.
- RENTABILITÉ** : 24% contre 11% en 2016, la SCG-Ré a multiplié ses actifs et ses fonds propres par 4.
- CONCOURS A L'ÉCONOMIE** : 3 500 000 000 FCFA réinvestis dans le financement de l'économie locale (Emprunts obligataires).
- PROVISIONS TECHNIQUES** : 12 538 951 189 FCFA contre 10 471 156 916 FCFA en 2016.
- RÉSULTAT TECHNIQUE** : 3 569 804 296 FCFA en hausse de 29% par rapport à l'exercice 2016.
- RÉSULTAT NET** : 1 205 491 388 FCFA en hausse de 112% par rapport à l'exercice 2016.
- DIVIDENDES DISTRIBUÉS** : 350 000 000 FCFA
- SINISTRES RÉGLÉS** : 4 001 097 407 FCFA contre 2 570 552 632 FCFA en 2016.
- CHIFFRES D'AFFAIRES** : 12 265 264 406 FCFA contre 11 300 355 231 FCFA en 2016, la SCG-Ré a maintenu son ratio S.T au-dessus de 50% et son ratio combiné est conforme à celui du secteur.
- ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE** : Renforcement des capacités des professionnels du secteur à travers des séminaires.

AGREMENT & DISTINCTIONS

- **Avril 2018** : La SCG-Ré, ses dirigeants et Commissaires aux Comptes ont reçu l'agrément de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), pour pratiquer les opérations de réassurance dans tous les pays de la zone et d'exercer en qualité respectivement de Président du Conseil d'Administration, de Directeur Général, de Directeur Général Adjoint et de Commissaires aux Comptes.
- **Mai 2018** : Le Dr Andrew GWODOG a été élu Membre du Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) pour un mandat de 3 ans (2018-2021), candidature présentée par les marchés gabonais et de l'Afrique Centrale, lors de la 45ème Conférence et Assemblée Générale Annuelle de l'OAA qui s'est tenue à Accra au Ghana.
- Pour l'exercice 2017, les prix suivants ont été décernés au Dr Andrew GWODOG, Administrateur-Directeur Général de la SCG-Ré :
 - Prix du « Meilleur Manager Africain de l'Année » décerné par le CEO Today Africa Awards ;
 - Oscar de « L'Excellence des Managers Africains » décerné par le Conseil International des Managers Africains ;
 - Prix « International Star for Leadership in Quality » décerné par Business Initiative Directions (BID).

Fait à Libreville, le 14 juin 2018
Le Président du Conseil d'Administration, M. Édouard-Pierre VALENTIN
Une Ambition Africaine.

SIÈGE SOCIAL :
1843, Boulevard de Frère Macaire (Face Aéroport International Léon Mba) / B.P. : 6757 / Libreville / Gabon
Tél. : (241) 01 44 28 44 - 01 44 47 27 - 01 44 47 28 / Fax : (241) 01 44 28 46 / Email : info@scg-reass.com / Site web : www.scg-reass.com